

**Le Système de Justice Internationale dans la  
Lutte contre l'Extrémisme Violent**

**Zana saeed iraqi mp**

**DAKAR le 8/12/2016**

**Mesdames, Messieurs, et Honorables  
Députés,**

Que la paix, le Salut et la bénédiction d'Allah soient  
sur Vous.

C'est un honneur et une joie pour moi de représenter le Conseil des Représentants Irakiens à ce Forum annuel de l'Action mondiale des parlementaires, et ma joie est d'autant plus immense que je dois faire une communication sur le système de justice Internationale dans la lutte contre l'extrémisme violent au moment où mon pays, l'Irak, saigne encore de ce phénomène particulièrement grave.

**Mesdames, Messieurs, et Honorables  
Députés,** si Vous lisez dans la presse ou entendez parler de ces événements dans les médias, Nous les Vivons nous au quotidien et en payons le prix à travers la perte de nos enfants, la destruction de nos villes, la dégradation de notre économie et la dislocation de notre société.

L'extrémisme est un phénomène ancien qui s'est produit dans des différents temps, espaces,

religions, nationalités et ethnies, tout comme il fut pratiqué et exercé par des individus, des groupes et des pays, à un certain moment.

En tant que fils du 21<sup>ème</sup> siècle, nous allons nous focalisés sur ce qui s'est passé et se passe encore dans notre époque sans oublier ses racines historiques. Car on s'attendait à ce que l'humanité connaisse un développement considérable en terme de comportement, d'éthique et de valeur, égalant son avancement sur les plans de la science, de l'urbanisation et de l'économie permettant à l'homme de jouir de ses découvertes et inventions, mais c'est le contraire qui s'est produit, car le comportement agressif de l'homme du 21<sup>ème</sup> siècle qui dispose de la technologie moderne, et plus dangereux comparé à son comportement dans les siècles précédents.

**Honorable assistance**, après les deux grandes guerres mondiales le monde contemporain a pris conscience des destructions massives que l'humanité a subit du fait des guerres et conflits, ce qui poussa la communauté internationale à se retrouver au sein d'une seule famille sous les guides de l'ONU avec ses Agences et démembrements dans le but de prévenir les guerres et de parvenir à des solutions justes des conflits qui opposent ses membres.

L'ONU a connu en 70 ans des succès mais aussi des échecs dans la lutte contre les conflits. Et pour créer un nouvel ordre mondial de justice

visant à régler les conflits, à juger les criminels de guerre et les auteurs des crimes contre l'humanité et à rendre justice aux victimes du terrorisme, la Cour Internationale de justice (C.I.J), la Cour pénale Internationale (C.P.I) et le Tribunal pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) furent tous créés.

En effet, l'idée d'une justice pénale internationale constitue un pas décisif et une importante réalisation en matière de droit international parce que la reconnaissance de la responsabilité pénale en droit international et de nature à empêcher la personne quel que soit son rang et ses fonctions officielles de justifier les crimes dangereux qu'elle aurait commises.

**Par ailleurs,** le phénomène de l'extrémisme violent ne peuvent pas être jugé par les Tribunaux Internationaux, seulement parce que le jugement a lieu après que les crimes ont effectivement été commis, alors que l'humanité a besoin aujourd'hui des mesures préventives empêchant la manifestation de ce phénomène et proposant des solutions au cas échéants. C'est après cela qu'intervient la création des Cours internationales pour juger les grands criminels.

**Je** voudrais à ce propos évoquer le plan d'action du Secrétaire Général de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent présenté le 15 Janvier 2016 comprenant(70) recommandations, pour souligner que ce plan propose une approche

globale comprenant des mesures préventives systématiques contre l'extrémisme violent.

Il faut que la communauté internationale prenne entièrement sa responsabilité en renforçant sa collaboration dans la lutte sans faille contre ce phénomène étrange à l'humanité, et qui constitue un danger mondiale qui évolue et se repend en détruisant les réalisations dans le domaine de coexistence pacifique, de droits de l'homme, de l'urbanisation, l'embellissement de villes, de patrimoines culturels et l'archéologie.

L'Irak a été la première victime de l'extrémisme violent, car il est rare de voir une famille Irakienne Arabe, Kurde, Turkmène ou Assyrienne qui n'a pas subi de préjudice matériel ou humain de son fait.

Mais présentement nous sommes en train de souffrir de la barbarie de Daesh et avant nous souffrions de celle de Al-Qaïda et milices armés qui au nom de la lutte contre le terrorisme pratiquaient parfois de l'extrémisme violent. C'est pourquoi on doit être prudent en combattant les barbaries pour éviter d'être comme eux.

L'Irak a connu l'extrémisme violent d'Etat sous le régime de Saddam Hussein qui a ordonné le génocide de (150 000) personnes parmi les fils du pays auquel il appartient tout comme il a enterré des femmes, des enfants et des hommes dans le

Kurdistan au cours de l'opération baptisée Anfal de 1988. Saddam a également frappé la ville de Halabja de l'arme chimique le 16 Mars 1988 entraînant ainsi la mort de (5 000) civils et une dizaine de milliers de blessés. C'est pourquoi la Justice Internationale devra s'appliquer sur tous ceux qui pratiquent l'extrémisme violent, qu'il s'agit des individus, de groupes de personnes ou des Etats, car l'extrémisme d'Etat est plus dangereux que celui des groupes de personnes du fait des moyens de guerres sophistiqués qu'il détient légalement comme c'est le cas aujourd'hui en Syrie notamment da la ville de Halab où la Syrie et la Russie font des massacres, et en Birmanie ou la minorité musulmane (les Rohingyas) est massacrée par les Autorités officielles. Ces actes ne sont-ils pas de l'extrémisme violent? Que si.

**Mesdames, Messieurs, et Honorables  
Députés,**

Il faut d'abord éliminer le terreau et l'environnement qui favorisent le développement de l'extrémisme, car sans ces facteurs il ne saurait exister. Car, l'extrémisme comme tout autre phénomène a besoin des conditions endogènes et exogènes pour s'épanouir. A mon avis ces conditions se présentent comme suit :

1. Echech de l'Etat du fait de la corruption et des inégalités des classes ainsi que l'atteinte par le terrorisme aux libertés religieuses et nationales, et les coups d'état à la démocratie.
2. Sous-développement et échec des politiques éducatives.
3. Incapacité de la communauté Internationale de trouver des solutions aux confits intérieurs et problèmes opposants les Etats à leur peuples et la négligence de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.
4. La dictature dans l'exercice du pouvoir, l'abus du pouvoir et l'absence d'alternance pacifique.

**Mesdames, Messieurs, et Honorables Députés,**

En notre qualité de parlementaires, nous sommes capables de jouer un rôle important dans la lutte contre l'extrémisme violent en emmenant nos Gouvernements et Parlements à ratifier la Convention de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale et en renforçant son rôle dans l'application de la justice. Nous pouvons également adopter des lois pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme à condition qu'elles soient conformes aux normes de droits de l'homme.

Nous, parlementaires, adoptons les lois, approuvons les politiques de nos Gouvernements, contrôlons le pouvoir exécutif dans nos pays

respectifs et disposons d'outils de contrôle et d'enquête, c'est pourquoi nous pouvons à travers des actions communes contribuer à renforcer le système de justice mondiale.

En Irak nous sommes parvenus, à travers des Délégations parlementaires et des Organisations de la société civile à adresser des nombreuses requêtes à Madame Fatou Ben souda, Procureur général de la Cour pénale Internationale portant sur les crimes commis par Daesh contre les minorités ethniques, religieuses et confessionnelles dans les zones qu'il occupe ; ce sont des crimes atroces et barbares. Mais à chaque fois on nous sert la même réponse consistant à dire que l'Irak n'est pas membre de la Cour et que seul le Conseil de sécurité est habilité à actionner la Cour pour ces types de procès ; d'ailleurs, elle avait rendu publique un communiqué dans ce sens en Avril 2015. Pourtant, certains combattants de Daesh sont membre de la Cour. Ce qui signifie que ces criminels échappent encore aux poursuites judiciaires et les victimes perdent leurs droits.

Le monde entier a entendu l'affaire des Acadiens Kurdes qui ont été victimes de génocide collectif dans les zones où ils vivaient; des centaines d'eux ont été tués et des dizaines des cimetières communes ont été découvertes après la libération de leurs zones du control de Daesh, alors que les rescapés étaient contraints par force à changer de religion.

Ce qui est contraire au Coran qui stipule que (pas de contrainte en matière de religion). Il s'ajoute que des jeunes filles furent prises comme objets sexuels et traitées comme butins de guerre vendues et achetées à mainte reprise ; et jusqu'à présent plus de trois mille filles Acadiens attendent encore d'être libérées des mains de ces bêtes sauvages qui n'ont aucune pitié.

La majeure partie des Irakiens ont subi des crimes contre l'humanité dont certaines vont jusqu'au massacre collectif notamment à Mossoul et parmi les victimes, on note des Acadiens, des Chrétiens, Kurdes et mêmes des sunnites arabes et Turkmènes chiites qui collaboraient avec le Gouvernement.

### **Chère assistance,**

En terminant mon propos je voudrais faire les propositions suivantes allant dans le sens de lutter contre l'extrémisme violent :

1. Mettre en application le plan d'action du Secrétaire Général de l'ONU proposé dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent.
2. Sanctionner les pays qui ferment les yeux sur le terrorisme ou le soutiennent d'une manière ou d'une autre.
3. Appuyer les programmes de bonne gouvernance dans les pays ayant connu des échecs politiques et soutenir les efforts des



parlementaires dans leurs pays visant à combattre la corruption et à instaurer la justice sociale.

4. Sauver la Cour Pénale Internationale de la crise de retrait des Etats et œuvrer dans le sens d'empêcher les refus de ratifier sa convention en renforçant son rôle et encourageant nos Gouvernements à sa ratification.
5. Eliminer les groupes qui épousent l'idiologie de l'extrémisme violent ou font son apologie où qu'elles se trouvent en instaurant une coopération Internationale sérieuse.
6. Assainir les programmes scolaires des pays Islamiques et autres en vue de les débarrasser des graines à partir des quelles naît l'extrémisme violent.
7. Appuyer la pensée du juste milieu, les groupes, Etablissements et partis politiques poursuivant la doctrine modérée et combattre l'extrémisme basé sur la pensée, la religion et l'ethnie, et prônant la coexistence pacifique des composantes de la nation.